

**PROVINCE DE QUÉBEC,**  
Ville de Sainte-Marie,  
Le 24 mai 2022.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le 24 mai 2022 à 16 h 30, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie.

Sous la présidence de Gaétan Vachon,

Étaient présents : Claude Gagnon  
Nicole Boilard  
Marco Côté  
Eddy Faucher  
Steve Rouleau

Était absente : Luce Lacroix

formant quorum de ce conseil.

## **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

2022-05-349

## **VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

**En conséquence :**

**Il est résolu :**

**QUE** le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Aucune personne n'assiste à la séance.

#### **CORRESPONDANCES**

Aucune correspondance n'est déposée lors de la présente séance.

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1843-2022 RELATIF À LA CIRCULATION, EN PÉRIODE ESTIVALE, DE VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

**Avis de motion** est donné par le conseiller Marco Côté qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1843-2022 relatif à la circulation, en période estivale, de véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

Le projet du règlement numéro 1843-2022 est déposé par le conseiller Marco Côté, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

2022-05-350

#### **SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC XPLOSIONSPORT POUR LA PÉRIODE DU 10 MAI AU 31 DÉCEMBRE 2022 (REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-313)**

**CONSIDÉRANT** que l'organisme XPlosionsport contribue à bonifier l'offre de service destinée à la jeunesse mariveraine et contribue à son épanouissement;

**CONSIDÉRANT** les besoins de cette clientèle;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme remplit toutes les conditions à son statut d'organisme reconnu;

**CONSIDÉRANT** que la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande d'autoriser le renouvellement du protocole d'entente avec l'organisme XPlosionsport pour la période du 10 mai au 31 décembre 2022;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,  
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

**ET il est résolu :**

**QUE** la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence la mairesse suppléante) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer le protocole d'entente intervenu avec l'organisme XPlosionsport afin d'identifier les engagements et responsabilités liant les parties relativement au développement et à la promotion du programme de sport jeunesse « XPlosion » à Sainte Marie, de même qu'à l'utilisation des divers terrains et plateaux sportifs.

**QUE** la présente entente soit valide pour la période du 10 mai 2022 au 31 décembre 2022.

**QUE** la présente résolution remplace celle portant le numéro 2022-05-313 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-351

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION CUBE USAGÉ ISUZU NPR-HD POUR LE SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU QUE** suite à un appel d'offres sur invitation, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a, en date du 19 mai 2022, procédé à l'ouverture de la soumission pour l'acquisition d'un camion cube usagé Isuzu NPR-HD de l'année 2012 pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

**ATTENDU QU'**une (1) seule soumission a été reçue, soit :

Soumissionnaire	Montant de la soumission
9425-4539 Québec inc.	27 895,00 \$

Ce montant exclut toutefois les taxes fédérale et provinciale.

**ATTENDU QUE** le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande la soumission du fournisseur 9425-4539 Québec inc. puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,  
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

**ET il est résolu :**

**QU'**après vérification de la soumission, la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat pour l'acquisition d'un camion cube usagé Isuzu NPR-HD de l'année 2012 pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au fournisseur 9425-4539 *Québec inc.* au montant de 27 895,00 \$, taxes en sus.

**QUE** la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à effectuer l'achat d'équipements accessoires à ce véhicule (conception et visuel, protection de la peinture, sonorisation, achat de matériaux pour rangement, klaxon, micro-casque et impression des commanditaires), représentant un montant supplémentaire de 10 625,00 \$, taxes en sus;

**QUE** le coût net représentant un montant de 40 441,19 \$ soit financé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de cinq (5) ans par le fonds général.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 219.*

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-352

**EMBAUCHE DE PERSONNEL / PROGRAMMATION ESTIVALE 2022**

**ATTENDU QUE** le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande au conseil municipal d'embaucher une ressource à titre d'animateur spécialisé dans le cadre des activités de la programmation estivale 2022;

**ATTENDU QUE**, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour l'embauche du personnel;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller Marco Côté,  
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

**ET il est résolu :**

**QUE** la Ville de Sainte-Marie embauche *monsieur Marc Grégoire* à titre d'animateur spécialisé dans le cadre des activités de la programmation estivale 2022, et ce, à compter du 25 mai 2022.

**QUE** son taux horaire soit de 17,70 \$ et ses autres conditions de travail soient celles prévues à la *Loi sur les normes du travail*.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 134.*

Adoptée à l'unanimité.

**EMBAUCHE DE PERSONNEL / PROGRAMMES « CAMP DE JOUR » ET « CAMP ADO »**

2022-05-353

**ATTENDU QUE** le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande au conseil municipal d'embaucher du personnel pour les programmes « Camp de jour » et « Camp ADO »;

**ATTENDU QUE**, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour l'embauche du personnel;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

**ET il est résolu :**

**QUE** la Ville de Sainte-Marie embauche pour les programmes « Camp de jour » et « Camp ADO » 2022, à compter du 29 mai 2022, les ressources suivantes :

NOM	FONCTION	TARIF HORAIRE
GAGNON, Juliette	Accompagnatrice en loisir – niveau 1	15,00 \$
LAROSE, Livia	Spécialiste Art	16,20 \$

**QUE** le nombre d'heures maximal n'est assuré à aucun animateur. Advenant un faible taux d'inscription au programme « Camp de jour », le rang obtenu au classement final permettra de rationaliser les dépenses en priorisant les heures des premiers rangs.

**QUE** la rémunération relative à l'embauche du personnel du « Camp de jour » et « Camp ADO », incluant les bénéfices marginaux, soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 126.*

Adoptée à l'unanimité.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

La greffière dépose les documents suivants :

- Procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance du ordinaire du 9 mai 2022 relativement à la résolution numéro 2022-05-316 daté du 13 mai 2022;
- Procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance du ordinaire du 9 mai 2022 relativement à la résolution numéro 2022-05-324 daté du 13 mai 2022;

et ce, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

**QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Aucune personne n'assiste à la séance.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Levée de l'assemblée à 16 h 33.

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Hélène Gagné, OMA  
Greffière.

\_\_\_\_\_  
Gaétan Vachon,  
Maire.